

comme le dit la réponse du 14 avril du Gouvernement canadien à -P.J.-l'appel des dix-sept nations, dont on trouvera le texte ci-joint.

Si toutefois, en dépit des appels lancés par les nations éprises de paix et qui émanent de toutes les régions du monde, les autorités de Hanoï refusent d'accepter l'offre des Etats-Unis telle qu'elle s'applique de manière immédiate au Vietnam, la possibilité de déterminer s'il existe un terrain commun d'entente à l'égard du Vietnam pourrait être fournie grâce à des entretiens visant au règlement d'un problème connexe, comme celui du Laos, ou par l'étude en commun de programmes de développement, qui en créant des contacts dans un domaine pourrait rendre possibles des pourparlers aboutissant à un règlement du problème plus aigu du Vietnam.

Qu'ils aient lieu en plus ou au lieu de négociations, ces contacts exploratoires et réciproques pourraient s'effectuer par l'une des voies bilatérales existantes, ou par toutes ces voies, à condition que les deux parties veulent bien se servir de celles-ci. Bien que ni le Nord-Vietnam ni la Chine communiste ne soient membres des Nations Unies, il n'est pas inconcevable que la secrétaire général de cette organisation, en raison de sa position et de son prestige personnel, puisse jouer un rôle utile à cet égard.

Il est évident que toute démarche dans ce sens a pour élément essentiel un désir de négocier de la part des gouvernements directement impliqués dans la querelle, quel que soit le point de départ de ces négociations ou la manière dont elles commencent. Mais il est également évident que derrière le problème du Vietnam se trouve une question qui n'est pas sans rapport étroit avec la